2022 : une raison de plus d’adhérer

Description

Il y a deux sujets récurrents sur lesquels nous sommes constamment sollicités par la communauté aéromodéliste depuis la création de Finesse + : les assurances et la balise.

Pour les assurances, nous répondons à de nombreuses questions : En fonction de ma pratique en club ou hors club, affilié ou non affilié, en France ou à l’étranger, suis-je vraiment couvert ? Et ces interrogations sont tout à fait légitimes.

Pour la balise de signalement électronique, il en est de même. Le législateur s’étant évertué à rendre la loi totalement incompréhensible pour le commun des mortels.

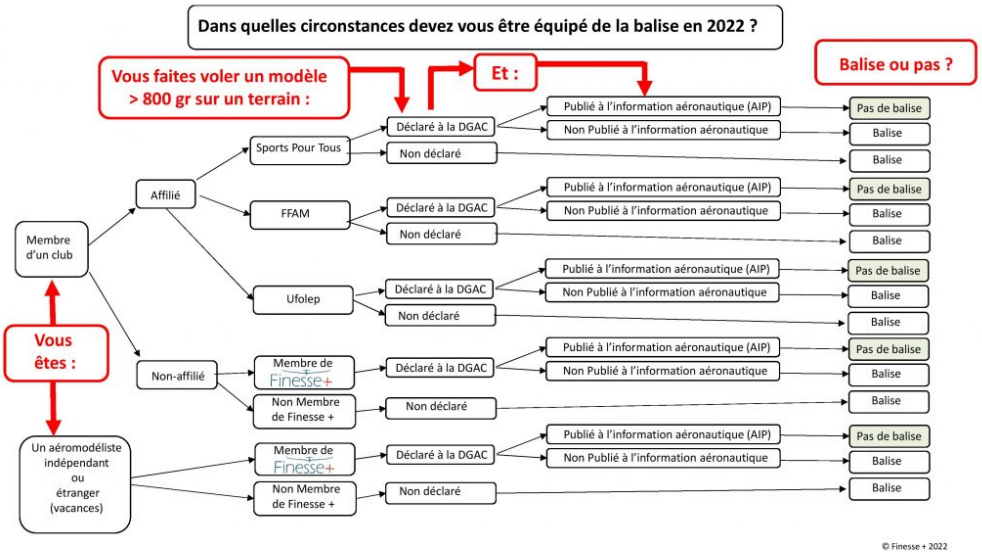
Alors quand on amalgame les deux sujets, on n’y comprend vraiment plus rien !

Nous vous devions de trouver des solutions :

Quelles sont les nouveautés ?

Depuis 2021, Finesse + est affiliée à la fédération française Sports Pour Tous. Cette fédération nationale multisports de plus de 180000 licenciés, créé en 1953, répond aux critères du législateur pour l’exemption de la balise sur les terrains déclarés. Cette affiliation permet donc à nos membres qu’ils soient français ou étrangers d’être exemptés du dispositif de signalement électronique sur les terrains publiés à l’information aéronautique (AIP).

En fonction de votre pratique, découvrez comment vous pouvez être exempté de la balise :



Et l'assurance dans tout cela ?

Avec les assurances responsabilité civile actuelles, la situation n'est pas très claire. On ne se sait pas vraiment ce qu'elles couvrent et dans quelles conditions. Finesse + se devait de répondre à votre questionnement.

Sports Pour Tous dispose d'une assurance parfaitement adaptée aux besoins des clubs locaux en vue d'une pratique loisir pour la catégorie A (modèles de -25 kg). L'activité aéromodélisme est désormais couverte par l'assurance de cette fédération et est prise en charge dans de très bonnes conditions : le coût de la licence loisir est extrêmement compétitif comparativement aux deux autres fédérations.

En outre, Sports Pour Tous est la seule fédération à proposer une licence Famille (Jusqu'à 5 personnes). Nous la proposons au prix de 41.80€ avec l'adhésion. L'aéromodélisme étant souvent une activité familiale, cette licence est donc particulièrement attractive.

Volez couverts !

Néanmoins, il existe un « trou dans la raquette », celui des modélistes qui se déplacent ou des isolés, y compris avec des modèles de catégorie B, mais aussi ceux qui veulent faire voler à l'étranger. Ces aéromodélistes veulent être totalement sûr d'être correctement assurés. Pour cela, la seule solution est de disposer d'une assurance Responsabilité Civile qui va au-delà des prises en charge classiques en couvrant le risque aérien. Ce type de produit n'existe qu'au niveau européen. Finesse + s'est donc associé à la DMFV pour vous le proposer.

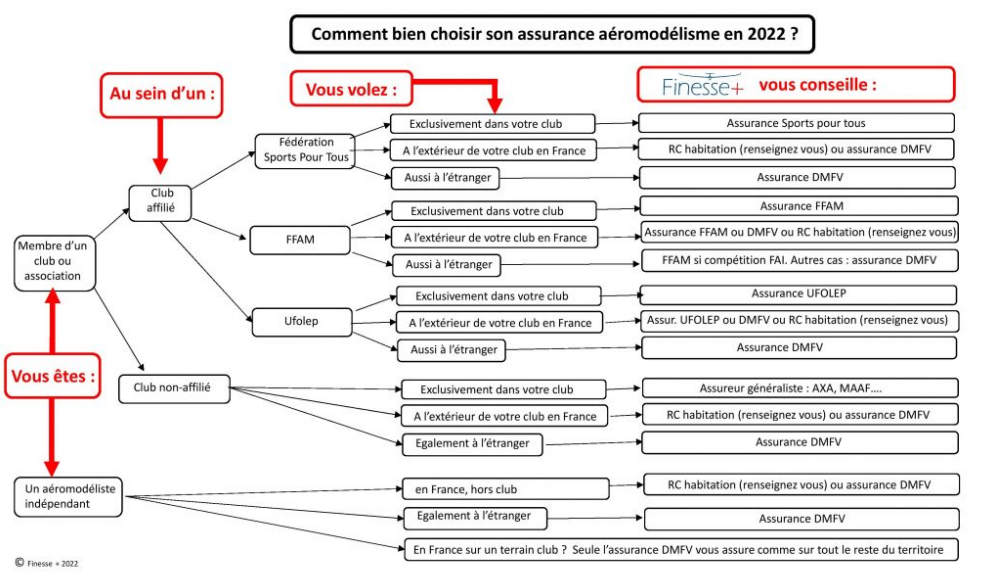
La première assurance aéronautique pour l'aéromodélisme

Seule la DMFV, première fédération allemande et européenne avec 84000 adhérents et deuxième mondiale après les USA propose un produit adapté à cette demande : l'Assurance Responsabilité Civile de Détenteur d'Aéronef.

Il s'agit d'une véritable assurance aéronautique adaptée à l'aéromodélisme qui est reconnue mondialement. Elle existe en trois versions : Confort, Premium et Premium Gold en fonction du niveau de couverture. En complétant avantageusement l'offre assurantielle actuelle, nous proposons ainsi un produit parfaitement à la majorité des besoins et aux aéromodélistes exigeants.

Comment bien choisir son assurance en fonction de sa pratique ?

Un bon schéma vaut toujours mieux qu'un long discours :



Vous pouvez trouver cette assurance sur notre page « Adhérer ». Elle s'accompagne bien entendu de l'adhésion à notre association.

Nous espérons vous voir nombreux sur les pentes et les terrains en 2022 !

Bons vols à tous.